

COMMUNIQUE DE PRESSE

Philippe Dorthe

*Vice-président du Conseil régional d'Aquitaine
Conseiller général de la Gironde (Bordeaux 1)*

Objet : Gaz de Bordeaux

Vitesse et précipitation, une erreur politique...

Depuis octobre 2008, les usagers de Gaz de Bordeaux (dont je suis) ont vu leur abonnement doubler.

La raison, une directive européenne qui impose aux distributeurs de gaz ayant plus de 100 000 abonnés de séparer la gestion du réseau de distribution de la société de commercialisation et d'en répercuter le coût sur l'abonnement fixe de l'utilisateur.

Mais, de tous les distributeurs de gaz de ce vaste marché ouvert à la concurrence, seul "Gaz de Bordeaux" présidé par le représentant du maire (président de droit) s'est précipité sur la directive pour la mettre en application. Résultat : 334,68 euros pour l'abonnement "trois usages" alors que les 19 concurrents sont restés à leur ancien tarif, à savoir, une moyenne de 140,00 euros. Si à terme tous les distributeurs de plus de 100 000 abonnés seront astreints à cette hausse de l'abonnement fixe, rien n'obligeait le Conseil d'Administration de **Gaz de Bordeaux d'ouvrir le bal**.

En attendant, les usagers s'acquittent d'un droit à consommer de 194,00 euros plus cher que les autres ; ce qui représente pour beaucoup un énorme effort financier que certains ne peuvent pas fournir.

Même si Gaz de Bordeaux annonce aujourd'hui un retour au tarif de juillet 2008, sans pour autant rembourser le trop-perçu, **il n'en demeure pas moins que cette affaire est la résultante d'une grave erreur politique du président de Gaz de Bordeaux.**

Il y a des cas où il n'est pas nécessaire d'être le premier de la classe. **Il ne reste plus qu'à nous battre au niveau national pour arriver à faire augmenter le seuil des 100 000 abonnés à 500 000. Ainsi, les petites structures comme Gaz de Bordeaux pourront assurer un service public abordable pour tous et de qualité.**

Philippe Dorthe